



Parcours no-kill de La Camoche : les tickets no-kill sont obligatoires.

L'arrêté réglementaire permanent (RAA n°16-2023-12-29-00005) relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Charente dispose dans son article 11 que sur le parcours de graciation de la Camoche à Magnac-sur-Touvre "*Chaque pêcheur doit être en possession d'un ticket journalier à compléter et à retourner après chaque sortie.*"

Ces tickets sont indispensables car ils permettent d'optimiser la gestion du parcours en évaluant son effet sur la fréquentation et sur l'évolution de la population de salmonidés. En fin de saison, la Fédération de pêche de la Charente adresse un rapport de synthèse permettant l'évaluation de ce dispositif aux autorités de tutelle.

Ce parcours est temporaire et fait l'objet d'une demande de prorogation accordée tous les 5 ans par arrêté préfectoral. Les informations que vous transmettez en remplissant les tickets no-kill permettent de justifier le renouvellement de son autorisation, votre aide est donc essentielle.

Afin de vous permettre de respecter cette obligation, "La Truite saumonée" a mis en place divers dispositifs pour faciliter la production des tickets no-kill :

- Possibilité de remplir un ticket numérique en ligne depuis le site internet de l'AAPPMA (<https://aappma-latruitesaumonee.net/>) en cliquant sur l'icône "Le Ticket no-kill" de la page d'accueil (<https://aappma-latruitesaumonee.net/la-touvre/ticket-de-graciation-en-ligne/>) ;
- Possibilité de télécharger sur cette même page, des tickets au format PDF à imprimer pour les remplir et les déposer après vos sorties de pêche dans la boîte aux lettres, sous le panneau du parcours à la salle des fêtes Marcel PAGNOL ;
- Création d'un QR-code pour faciliter l'accès au site de l'AAPPMA accessible sur les panneaux de réglementation au bord des berges.

D'autre part, le conseil d'administration de "La Truite saumonée" effectue chaque année, à l'occasion de l'assemblée générale de l'AAPPMA, un tirage au sort pour désigner à l'aide des numéros des tickets no-kill les gagnants de 3 lots : le premier est une carte "Personne majeure" de "La Truite saumonée", le second et le troisième sont des bons d'achats chez DECATHLON à Champniers (dépositaire de cartes de pêche de l'AAPPMA).

Amies pêcheuses, amis pêcheurs, pêchez en règle et aidez votre AAPPMA, cela vous permettra en plus de tenter de gagner un lot à la fin de la saison de pêche. N'oubliez donc pas de remplir vos tickets no-kill en vous connectant à <https://aappma-latruitesaumonee.net/la-touvre/ticket-de-graciation-en-ligne/>.

"La Truite saumonée" vous remercie chaleureusement et vous dit à bientôt sur la Touvre !